



COMMUNE D'ARCAÏ

Département
de la Vienne

CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 28 Février 2022
A 19 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Mr NOE Alain, le Maire - Mme PIOLET Isabelle, Adjointe - Mr BOULINEAU Fabrice, Adjoint - Mme AMIRAULT Marion, Conseillère Municipale - Mr BENETEAU Valentin, Conseiller Municipal - Mme LALANDE Patricia, Conseillère Municipale - Mme PIMBERT Stéphanie, Conseillère Municipale - Mr SAMSON Jean-Marie, Conseiller Municipal.

Absents : Mr PROUX Emmanuel

Absents excusés : : Mme PETROW Delphine et Mr ALLETRU Xavier

Pouvoirs : Néant

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Alain NOE, le Maire
Il constate que le quorum est atteint.

Mme PIMBERT Stéphanie est désignée secrétaire de séance assistée de Mr BENETEAU Valentin.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 4 Février 2022.

2 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal attend de connaître les bases d'imposition pour décider ou non d'une augmentation.

3 – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'ACCA pour un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'Association « Gardons la Ligne » pour un montant de 400 €. Les membres du bureau de l'association sont sortis pendant le vote.

Le Conseil Municipal attend le bilan financier de la Team 189 pour l'attribution d'une subvention de 100 €.

4 – REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de concessions pour l'année 2022.

5 – REVISIONS DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de locations pour l'année 2022.

6 – DELIBERATION CONCERNANT LE BOIS BRUNEAU

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération N°2021-01-03 du 4 Février 2022.

Séance levée à 21h50

Arçay, le 3 Mars 2022
Mr Alain NOE, Le Maire

Vu pour être affiché : le 7 Mars 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.